

Rapport

Formation des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

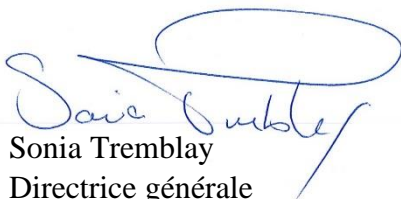
En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, article 15, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Les élus suivants, de la Municipalité de Barnston-Ouest, ont suivi leur formation sur l'éthique et la déontologie le 23 mars 2022 :

- Johnny Piszar
- Lucie Michaud
- Ziv Przytyk
- Virginie Ashby
- Normand Vigneau
- Julie Grenier
- Cynthia Ferland.

La formation a été donnée par Me Annie Aubé, formatrice autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ).

Tel que requis par la loi, la greffière-trésorière de la Municipalité en a fait rapport lors de la séance du conseil du 4 avril 2022.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière

5 avril 2022